



À quoi ressembleront les formulaires?

Le Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE) énonce dans sa section « Contenu général » (Partie I – Titre IV – Chapitre I – Section I) une liste de renseignements de base à fournir pour toute demande d'autorisation. Outre ce « Contenu général », les demandes d'autorisation pour certaines activités mentionnées dans le REAFIE requièrent des documents et des renseignements particuliers pour être considérées comme recevables. Dans ce cas, ces documents et ces renseignements sont spécifiés dans chacun des chapitres relatifs à un projet ou une activité retrouvés aux Titres II, III et IV de la Partie II du REAFIE (voir fiche n° 2 « [Déclencheurs d'autorisation](#) » pour plus de détails).

Tous les documents et les informations exigés doivent être fournis pour qu'une demande d'autorisation soit jugée « recevable », permettant au ministère de commencer l'analyse environnementale. Puisque les éléments demandés dans la section « Contenu général » sont exprimés dans des termes généraux, les formulaires qui seront développés pour la transmission des demandes détailleront de manière plus précise les informations à fournir en fonction du projet et des activités ciblées par une demande d'autorisation.

L'exemple suivant, basé sur une demande d'autorisation d'une carrière ou une sablière, permet d'illustrer comment le « Contenu général » inscrit dans le REAFIE pourra être traduit dans les formulaires de demande d'autorisation. Aux fins de cet exemple, seuls quelques renseignements exigibles sont présentés.

REAFIE : Extrait du contenu général d'une demande d'autorisation
<i>Fournir la description de tout ce que le demandeur prévoit faire, utiliser, construire ou aménager de manière temporaire ou permanente, notamment :</i> Source : article 16(4°) et 17(1° et 2°) du REAFIE
<i>la nature et les caractéristiques techniques et opérationnelles du projet et des activités qu'il comporte;</i>
<i>les modalités et le calendrier de réalisation de chacune des phases associées au projet ou à l'une de ces activités;</i>



Ce contenu général indiqué au REAFIE pourrait s'exprimer ainsi dans le module « Carrière\sablière » du formulaire

Formulaire d'autorisation
Exemple d'adaptation du contenu général d'une demande d'autorisation inscrit dans le REAFIE pour le cas d'une carrière ou une sablière
<ol style="list-style-type: none"> 1. Décrire les activités qui seront réalisées, notamment la nature des substances minérales de surface qui seront extraites ainsi que l'usage prévu; 2. Indiquer: <ol style="list-style-type: none"> a) Superficie de la carrière ou la sablière (m2); b) Quantité de sol arable et de découverte à entreposer (m3); c) Épaisseur maximale des substances minérales de surface à extraire (m); d) Profondeur maximale d'exploitation (m); e) Quantités maximales de substances minérales de surface à extraire et à traiter par année (m3/tonnes métriques); 3. Méthode d'exploitation : Chargement direct, Forage, Tamisage, Sautage, Concassage, Lavage d'agrégats, Autres; 4. Exploitation dans la nappe phréatique.
<ol style="list-style-type: none"> 1. Décrire les modalités de réalisation de l'activité pour toutes les phases d'exploitation du projet; 2. Indiquer: <ol style="list-style-type: none"> a) Date de début de l'exploitation, incluant les activités de préparation et d'aménagement du terrain; b) Date de cessation de l'exploitation; c) Période horaire pour le sautage si prévu (interdit à moins de 600 m d'une habitation ou d'un établissement public entre 19 h et 7 h); d) Année de réalisation des travaux de réaménagement et de restauration; 3. Indiquer la date de début des travaux de restauration; 4. Indiquer l'année de fermeture de la carrière ou de la sablière une fois que les activités de réaménagement et de restauration seront terminées.